



**BGL  
BNP PARIBAS**

## **Pilier 3 de Bâle 3 de BGL BNP Paribas pour l'année 2017**

### **Contexte**

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (pilier 1) et le processus de surveillance (pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

La réforme de l'accord de Bâle (dit Bâle 3) conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions réglementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/UE (CRD 4<sup>1</sup>) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR<sup>2</sup>) qui constituent le corpus des textes « CRDIV » applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En application de l'article 13 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR), BGL BNPP est considérée comme une entité significative. Faisant partie du Groupe BNP Paribas, BGL BNP Paribas n'est pas soumise à la publication complète des exigences du pilier 3 mais limite sa communication à un set réduit de données. Cette publication comprend d'une part des informations qualitatives et quantitatives en lien avec la composition du capital et l'adéquation des fonds propres, la situation de liquidité à court terme et d'autre part les éléments essentiels de la politique de rémunération.

---

<sup>1</sup> CRD 4 - Capital Requirements Directive : Directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

<sup>2</sup> CRR – Capital Requirements Regulation : Règlement (UE) N° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

## Composition du capital et adéquation des fonds propres

L'essentiel des informations qualitatives et quantitatives en lien avec la composition du capital et l'adéquation des fonds propres sont disponibles au sein du Rapport annuel consolidé de BGL BNP Paribas en suivant le lien suivant : <http://www.bgl.lu/fr/banque/pages/a-propos-de-bgl-bnp-paribas/nous-connaître/données-financières-et-juridiques/resultats-financiers.htm>

En application des guidances de l'EBA, cette communication est complétée d'une information visant à présenter d'une part l'exigence en fonds propres engendrée par les différents types de risque ainsi que les raisons de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie et d'autre part l'impact des techniques de mitigation du risque en approche standard.

### A. Exigence en fonds propres

Le tableau ci-dessous présente les actifs pondérés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 ventilés par types de risque, ainsi que le niveau de fonds propres réglementaires nécessaire pour couvrir ces risques.

Actifs pondérés et exigences de fonds propres En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017
<b>Risque de crédit</b>	<b>22 336</b>	<b>21 288</b>	<b>1 787</b>
dont approche standard	13 934	13 173	1 115
dont approche basée sur les notations internes - avancée (AIRB)	7 079	6 938	566
dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple	1 323	1 177	106
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>105</b>	<b>151</b>	<b>8</b>
dont méthode de l'évaluation au prix du marché	102	146	8
dont valeur de marché du risque de défaut d'une contrepartie (CVA - Credit Value Adjustment)	3	5	0
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>9</b>	<b>56</b>	<b>1</b>
dont approche fondée sur les notations (IRB)	9	56	1
<b>Risque de marché</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
dont approche standard	2	9	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 552</b>	<b>1 413</b>	<b>124</b>
dont approche de base	64	26	5
dont approche standard	193	187	15
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 294	1 201	104
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>595</b>	<b>746</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 599</b>	<b>23 663</b>	<b>1 968</b>

Le tableau suivant permet d'expliquer l'évolution des actifs pondérés liés au risque crédit au cours de l'année 2017 en fonction des effets qui ont supporté cette évolution.

Variation des actifs pondérés du risque de crédit par type d'effet en millions d'euros	Actifs pondérés - Risque de crédit		Exigences de fonds propres - Risque de crédit	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
<b>31 décembre 2016</b>	<b>21 288</b>	<b>6 938</b>	<b>1 703</b>	<b>555</b>
Volume des actifs	1961	1263	157	101
Qualité des actifs	(1074)	(849)	(86)	(68)
Mise à jour des modèles	(102)	(102)	(8)	(8)
Méthodologie et réglementation	(23)	(23)	(2)	(2)
Acquisitions et cessions	449	(99)	36	(8)
Variation des taux de change	(134)	(20)	(11)	(2)
Autres	(28)	(28)	(2)	(2)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>22 336</b>	<b>7 079</b>	<b>1 787</b>	<b>566</b>

L'évolution du risque de contrepartie sur l'année 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous. Le groupe applique la méthode de l'évaluation au prix du marché pour le calcul du risque de contrepartie.

Variation des actifs pondérés du risque de contrepartie En millions d'euros	Actifs pondérés Risque de contrepartie	Exigences de fonds propres Risque de contrepartie
<b>31 décembre 2016</b>	<b>151</b>	<b>12</b>
Volume des actifs	(13)	(1)
Qualité des actifs	(32)	(3)
Variation des taux de change	(0)	(0)
<b>31 décembre 2017</b>	<b>105</b>	<b>8</b>

Les tableaux suivants détaillent l'exigence de fonds propres liée aux participations en actions qui sont traitées selon la méthode de la pondération simple.

Participations en actions en méthode de pondération simple En millions d'euros	31 décembre 2017					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan				
Actions cotées	29	-	29	290%	85	7
Autres expositions sur actions	334	2	335	370%	1238	99
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>2</b>	<b>364</b>		<b>1 323</b>	<b>106</b>

Participations en actions en méthode de pondération simple En millions d'euros	31 décembre 2016					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan				
Actions cotées	26	-	26	290%	76	6
Autres expositions sur actions	299	1	298	370%	1102	88
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>1</b>	<b>324</b>		<b>1 177</b>	<b>94</b>

## B. Impact des techniques de mitigation du risque en approche standard

En approche standard, l'exposition brute présentée au bilan peut être réduite des provisions qui ont été constituées pour couvrir ces risques afin de déterminer la valeur exposée au risque. L'exposition au hors bilan se voit de plus appliquer également un facteur de conversion.

<i>Exposition au risque de crédit en approche standard par classe d'exposition standard</i> En millions d'euros	31 décembre 2017					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	247	2	247	0	0	0,01%
Administrations régionales ou locales	150	15	150	3	33	21,20%
Entités du secteur public	86	22	86	5	20	22,31%
Établissements	2 033	621	2 033	145	1011	46,40%
Entreprises	5 657	485	5 633	157	5 202	89,85%
Clientèle de détail	10 684	811	10 650	224	6 196	56,98%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	315	0	314	0	167	53,21%
Expositions en défaut	530	2	272	1	302	110,91%
Actions	18	0	18	0	18	100,00%
Autres actifs risqués	1074	0	1074	0	985	91,75%
<b>TOTAL</b>	<b>20 796</b>	<b>1 958</b>	<b>20 478</b>	<b>534</b>	<b>13 934</b>	<b>66,32%</b>

<i>Exposition au risque de crédit en approche standard par classe d'exposition standard</i> En millions d'euros	31 décembre 2016					
	Exposition brute		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	367	1	367	0	0	0,01%
Administrations régionales ou locales	165	35	165	7	37	21,42%
Entités du secteur public	112	24	112	6	32	27,04%
Établissements	2 139	707	2 138	152	1020	44,51%
Entreprises	5 068	575	5 051	173	4 907	93,93%
Clientèle de détail	9 666	761	9 627	209	5 575	56,67%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	419	0	417	0	220	52,84%
Expositions en défaut	611	2	343	1	380	110,65%
Actions	23	0	23	0	23	100,00%
Autres actifs risqués	1057	0	1057	0	979	92,66%
<b>TOTAL</b>	<b>19 627</b>	<b>2 105</b>	<b>19 300</b>	<b>548</b>	<b>13 173</b>	<b>66,37%</b>

## Ratio de levier

Le ratio de levier consolidé a pour objectif de mesurer l'effet de levier généré par le groupe BGL BNP Paribas en mesurant le rapport entre les fonds propres (au numérateur) et la mesure de l'exposition (au dénominateur).

<i>Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier en milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Total de l'actif selon les états financiers publiés	49 631	44 980
Ajustements pour instruments financiers dérivés	92	120
Ajustement pour les opérations de financement sur titres - SFT(*)	(3 258)	4
Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 369	2 243
Autres ajustements	(518)	(571)
<b>MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>48 316</b>	<b>46 776</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

<i>Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR en millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT(*)</b>		
Éléments du bilan (dérivés, SFT(*) et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	45 977	44 806
(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(610)	(687)
<b>Total des expositions au bilan (dérivés, SFT(*) et actifs fiduciaires exclus)</b>	<b>45 367</b>	<b>44 119</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	179	261
Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	95	121
<b>Total des expositions sur dérivés</b>	<b>275</b>	<b>382</b>
<b>Expositions sur SFT(*)</b>		
Actifs SFT(*) bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	300	28
Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT(*)	5	4
<b>Total des expositions sur opérations de financement sur titres</b>	<b>305</b>	<b>32</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>		
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 369	2 243
<b>Autres expositions de hors bilan</b>	<b>2 369</b>	<b>2 243</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>		
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>5 698</b>	<b>5 452</b>
<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>48 316</b>	<b>46 776</b>
<b>Ratio de levier</b>	<b>11,79%</b>	<b>11,66%</b>

## Ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, la Banque réalise régulièrement des tests d'endurance (« stress tests ») en matière de risque de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à BGL BNP Paribas, susceptibles d'affaiblir sa situation de liquidité. Dans ce cadre, elle estime la capacité de refinancement disponible qui est nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité.

BGL BNP Paribas effectue également des tests d'endurance dans le cadre réglementaire. C'est le cas du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), qui mesure la capacité de la Banque à faire face à un stress de liquidité suivant des hypothèses définies pour l'ensemble des banques européennes.

Le principe du LCR est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres souverain liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux sorties de liquidité générées par le retrait d'une partie des dépôts et d'autres financements (« outflows »), après prise en compte de rentrées de fonds estimées (« inflows ») endéans les 30 jours. D'autres facteurs (tirage de lignes de hors-bilan..) influencent également le ratio LCR. Au 31 décembre 2017, le LCR de BGL BNP Paribas se situe à 118,0% (contre 105,6 % au 31 décembre 2016) en comparaison à une limite de 80% fixée par le régulateur européen.

### A. Définition du Ratio LCR

$$\frac{\text{Encours d'actifs liquides de haute qualité}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}}$$

### B. Evolution du LCR

Evolution du LCR	31 Mars 2017	30 Juin 2017	30 Septembre 2017	31 decembre 2017
Ratio LCR	131,7%	124,5%	126,6%	118,0%

Le ratio LCR est en baisse sur l'année 2017 mais reste néanmoins largement supérieur à la limite fixée à 80% pour l'année 2017. Cet excédent est en partie expliqué par la taille significative de la réserve de liquidités, qui représente la partie des actifs liquéfiables en cas de stress de liquidité.

### C. Détail du LCR

en milliers d'euros	31/12/2017
Réserves de liquidité	7 610 200
Inflow	2 329 890
Outflow	8 777 958
Position LCR	1 162 132
Ratio LCR	118,02%

### D. Détail de la réserve de liquidité au 31 décembre 2017

en milliers d'euros	Total	Buffer
Cash	28 946	28 946
Actifs liquides de niveau 1	7 568 238	7 568 238
Actifs liquides de niveau 2	23 845	13 016

## Politique de rémunération

La politique de rémunération du groupe BGL BNP Paribas est disponible via le lien suivant : [Politique de rémunération BGL](#). Elle est par ailleurs conforme aux principes de rémunérations du Groupe BNP Paribas, disponibles sur son site internet institutionnel.

Les informations quantitatives déclinées dans les tableaux suivants concernent les employés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du groupe BGL BNP Paribas au cours de l'exercice 2017 (collaborateurs régulés).

<i>En milliers d'euros hors charges</i>	Executive Corporate Officer	Other Regulated Staff	Total
Nombre de personnes concernées	14	50	64
Montant de la rémunération totale	7 632	9 507	17 139
Dont fixe	4 963	7 213	12 176
Dont variable	2 669	2 294	4 963
<i>Dont numéraire</i>	1 327	1 125	2 452
<i>Dont instrument lié à l'action</i>	411	666	1 076
<i>Dont autres instruments (CSIS)</i>	931	504	1 435
Dont rémunération variable acquise versée	1 255	1 082	2 338
Dont rémunération variable différée conditionnelle	1 413	1 212	2 625

Le montant de la rémunération variable versée comptant en mars 2018 au titre de l'exercice 2017 aux collaborateurs régulés 2017 s'est élevé au total à 2,3 millions d'euros. Le solde de la rémunération variable, soit un montant théorique de 2,6 millions d'euros, se répartit sur 7 à 11 échéances conditionnelles entre septembre 2018 et septembre 2023. Au total, la rémunération variable attribuée au titre de 2017 à l'ensemble de ces collaborateurs dans le monde s'élève à 5 millions d'euros.

<i>En milliers d'euros hors charges</i>	Executive Corporate Officer	Other Regulated Staff	Total
Montants des rémunérations variables différées non-acquises au titre des exercices antérieurs	2 675	1 481	4 155
Montant des rémunérations différées versées	1 316	881	2 197

Au cours de l'exercice 2017, le groupe n'a pas versé aux collaborateurs régulés de montant au titre des embauches et des ruptures et ne leur a pas accordé de garanties d'indemnités de rupture.

Au cours de l'exercice 2017, un collaborateur régulé a reçu une rémunération individuelle supérieure à 1 million d'euros.

## Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration et au Comité de Direction

La politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration et au Comité de Direction est disponible chapitre 4 de la Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise via le lien suivant : [Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise](#).